

BURKINA FASO



Unité – Progrès – Justice

**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION**

**Tableau de bord statistique 2018
de la décentralisation**



avec l'appui technique et financier

du Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la
Décentralisation et au Développement local (PAPCiDDel)

et du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux
Statistiques (PAGPS)



Novembre 2020

BURKINA FASO

-=====

**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION**

Tableau de bord statistique 2018 de la décentralisation

avec l'appui technique et financier

**du Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la
Décentralisation et au Développement local
(PAPCiDDel)**



**et du Programme d'Appui à la Gestion Publique et aux
Statistiques (PAGPS)**



Novembre 2020

AVANT PROPOS

Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation fait un point d'honneur à la production de données statistiques, eu égard au rôle combien capital desdites données dans la planification et dans la prise de décision en matière de développement. Cette année, il publie le deuxième Tableau de bord de la décentralisation.

A travers ce document, il est fait une analyse des principales données statistiques de la décentralisation au titre de l'année 2018. L'objectif recherché est de présenter une photographie à la fois synthétique mais précise de la situation de la décentralisation dans notre pays en 2018 et de son évolution d'ensemble durant ces dernières années.

Les données présentées dans ce document proviennent essentiellement de collectes organisées par la Direction générale des Etudes et des Statistiques sectorielles (DGESS) du MATD auprès des collectivités territoriales (CT), de certaines directions centrales du MATD, des départements ministériels ayant des compétences transférées aux collectivités territoriales et de deux (02) institutions à savoir l'Assemblée nationale et la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Les données analysées des CT portent sur les caractéristiques socio-économiques, le foncier, les ressources humaines, les finances locales, la santé, l'éducation, la culture, les sports et loisirs, l'eau et l'assainissement et la coopération décentralisée.

La réalisation du Tableau de bord statistique de la décentralisation 2018 intervient après plusieurs années d'application du Code général des collectivités territoriales (CGCT), loi d'orientation de la décentralisation au Burkina Faso. Ce document se veut un instrument de mesure des efforts consentis et des résultats atteints dans le cadre de la décentralisation dans notre pays. Par ailleurs, il constitue un outil de travail à la disposition des décideurs publics et des acteurs de la décentralisation afin de les situer sur les forces et faiblesses du processus en cours ainsi que les défis à relever pour une décentralisation aboutie.

Je saisis l'occasion de la présente publication pour réitérer mes vifs remerciements à toutes les structures qui ont contribué à l'élaboration de ce document. Je témoigne ma profonde gratitude à nos partenaires techniques et financiers, en particulier à l'Union européenne (UE) et le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) pour le constant accompagnement dont bénéficie mon département à travers respectivement le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) et le Projet d'appui à la participation citoyenne, à la décentralisation et au développement local (PAPCiDDel).

J'ose espérer que chaque lecteur trouvera dans la présente publication, pour la période indiquée, de précieuses informations en matière de décentralisation au Burkina Faso.

Enfin, je réaffirme la disponibilité de mon département à recueillir les observations et les suggestions pertinentes susceptibles d'améliorer la qualité des prochaines publications.

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation

Pengdwendé Clément SAWADO

Grand Officier de l'Ordre de l'Etat



Sommaire

Avant-propos	3
Sommaire	6
Sigles et abréviations	8
Liste des graphiques	9
Liste des tableaux.....	11
Démarche méthodologique	12
Résumé exécutif.....	13
I. Caractéristiques des sièges, fonctionnement des organes délibérants et aménagement du territoire	15
II. Elus locaux	23
III. Personnel des collectivités.....	27
IV. Finances locales.....	29
V. Santé	37
VI. Education	41
VII. Culture, sports et loisirs :	43
VIII. Eau potable	45
IX. Coopération décentralisée.....	47
X. Infrastructures marchandes	49
Glossaire	55

Sigles et abréviations

AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée ;
AN	: Assemblée nationale ;
CDD	: Contrat à durée déterminée ;
CENI	: Commission électorale nationale indépendante ;
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle ;
CM	: Centre médical ;
CMA	: Centre médical avec antenne chirurgicale ;
COOPEL	: Coopératives d'électricité ;
CR	: conseil régional ;
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale ;
CT	: Collectivité territoriale ;
DAF	: Direction de l'administration et des finances ;
DGCD	: Direction générale des collectivités décentralisées ;
DGCT	: Direction Générale des collectivités territoriales ;
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
DRF	: Dépenses réelles de fonctionnement ;
DRI	: Dépenses réelles d'investissement ;
FPDCT	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales ;
INS	: Institut national de la statistique et de la démographie ;
MATD	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ;
MATDC	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale ;
MEA	: Ministère de l'eau et de l'assainissement ;
MENA	: Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ;
MJC	: Maison des jeunes et de la culture ;
MS	: Ministère de la santé ;
Na	: Non applicable ;
Nd	: Non disponible ;
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement ;
PAGPS	: Programme d'appui à la Gestion publique et aux Statistiques ;
PEM	: Point d'eau moderne ;
PNDES	: Plan national de développement économique et social ;
PTF	: Partenaire technique et financier ;
RMAT	: Rayon moyen d'action théorique
RRF	: Recettes réelles de fonctionnement ;
RRT	: Recettes réelles totales ;
RT	: Recettes totales ;
SND	: Service national de développement ;
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina Faso ;
TB	: Tableau de bord.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Situation d'occupation du siège des CT par région.....	15
Graphique 2 : Situation d'occupation du siège par type de CT.....	15
Graphique 3 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par région.....	15
Graphique 4 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par type de CT.....	15
Graphique 5 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'électricité par région.....	15
Graphique 6 : Situation des collectivités selon l'accès à l'électricité au niveau du siège par type de CT.....	15
Graphique 7 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon le type de commune.....	17
Graphique 8 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'électricité et selon la région.....	17
Graphique 9 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon la région.....	17
Graphique 10 : Répartition des communes par la principale source de distribution d'eau potable et selon le type de communes.....	17
Graphique 11 : Proportion des CT ayants tenues toutes les quatre sessions ordinaires en 2018.....	19
Graphique 12 : Taux de participation des conseillers aux sessions ordinaires et extraordinaires en 2018.....	19
Graphique 13 : Répartition des élus locaux des communes rurales issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	23
Graphique 14 : Répartition des élus locaux des communes urbaines issus des élections municipales de 2016 en par groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	23
Graphique 15 : Répartition des élus locaux des CT issus des élections municipales de 2016 en fonction du groupe d'âge et selon le sexe (en %).....	23
Graphique 16 : Répartition des élus locaux issus des élections municipales de 2016 selon le genre.....	23
Graphique 17 : Répartition des élus locaux selon le niveau d'instruction et le type de collectivité en 2018.....	23
Graphique 18 : Répartition des élus locaux selon le secteur d'activité et le type de collectivité en 2018.....	23
Graphique 19 : Répartition du personnel des CT en 2018 selon le type de CT.....	27
Graphique 20 : Répartition du personnel des CT en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (%).....	27
Graphique 21 : Répartition du personnel des communes en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (en %).....	27
Graphique 22 : Répartition du personnel des régions en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (%).....	27
Graphique 23 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2012 à 2018.....	27
Graphique 24 : Evolution du personnel des CT selon le statut (en %) de 2012 à 2018.....	27
Graphique 25 : Répartition des recettes totales par type de CT.....	29
Graphique 26 : Pourcentage des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales.....	31
Graphique 27 : Pourcentage des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.....	31
Graphique 28 : Pourcentage des communes rurales et cumulées des recettes totales.....	31
Graphique 29 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage	31
Graphique 30 : Répartition des communes par tranche de recettes réelles totales par habitant (en FCFA).....	31
Graphique 31 : Répartition des CT par tranche du Concours financier des PTF en 2018 (millions de FCFA).....	33
Graphique 32 : Répartition des CT par tranche de subvention du FPDCT accordée en 2018 (millions de FCFA).....	33
Graphique 33 : Répartition des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2018.....	35
Graphique 34 : Répartition des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2018.....	35
Graphique 35 : Répartition des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2018.....	35
Graphique 36 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2018.....	35
Graphique 46 : Evolution du rayon moyen d'action théorique par CSPS de 2012 à 2018.....	37
Graphique 47 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2018.....	37
Graphique 48 : Evolution de la population moyenne par CSPS.....	37
Graphique 49 : Répartition des communes en fonction du nombre de CSPS non fonctionnels en 2018 (en %) ..	37

Graphique 41 : Répartition des communes par tranche du nombre d'habitants pour une formation sanitaire en 2018 (en %)	39
Graphique 42 : Répartition des communes par nombre d'habitants par infirmier en 2018 (en %)	39
Graphique 43 : Répartition des communes par nombre d'habitants par SFE/ME en 2018 (en %)	39
Graphique 44 : Evolution du ratio population scolarisable par salle de classe de 2014 à 2018	41
Graphique 45 : Répartition des communes selon le ratio de la population scolarisable par classe en 2017 et 2018 en %	41
Graphique 46 : Evolution du ratio élèves/classe par le type de CT	41
Graphique 47 : Répartition des Communes selon le ratio élèves/classe 2018 (en %)	41
Graphique 48 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC (en %)	43
Graphique 49 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC (en %)	43
Graphique 50 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2018 (en %)	43
Graphique 51 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites et monuments en 2018 (en %)	43
Graphique 52 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune	45
Graphique 53 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2018 (%)	45
Graphique 54 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes	45
Graphique 55 : Répartition des communes rurales en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural (%)	45
Graphique 56 : Répartition des communes selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues	47
Graphique 57 : Proportions des coopérations décentralisées selon le type coopération en 2018	47
Graphique 58 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération selon les régions	47
Graphique 59 : Répartition des coopérations des CT selon le continent en 2018	47

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2018 par type de communes et par régions.....	21
Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2018 par type de communes et par régions	21
Tableau 3 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilités par type de CT et par région	25
Tableau 4 : Recettes totales des communes urbaines.....	29
Tableau 5 : Recettes totales des communes rurales.....	29
Tableau 6 : Recettes totales des régions	29
Tableau 7 : Evolution des appuis financiers aux CT.....	33
Tableau 8 : Evolution des dépenses des CT	35
Tableau 9 : Nombre moyen de marché par type de collectivités et par région	49
Tableau 10 : Proportion des marchés avec latrines par types de communes et par région	49
Tableau 11 : Nombre de communes pour un marché à bétail par région et par type de commune	51
Tableau 12 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune	51
Tableau 13 : Nombre moyen de boutique de rue par type de commune et par région.....	53
Tableau 14 : Nombres d'abattoirs et abattoirs avec latrine par type de communes et par région	53

Démarche méthodologique

Le tableau de bord statistique 2018 de la décentralisation synthétise les données de l'annuaire statistique 2018 de la décentralisation. Son élaboration a suivi un long processus méthodique.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Échanges et travaux techniques sur le choix des indicateurs à ajouter aux indicateurs du TB 2017 ;
- Élaboration d'une version provisoire du TB ;
- Organisation d'un atelier de validation du TB.

Les sources des données :

- Projections démographiques des communes du Burkina Faso de 2007 à 2020 de l'INSD ;
- Exploitation des TB de quelques sectoriels ;
- Exploitation des annuaires statistiques des élus de 2012 et de 2016 et l'annuaire de la décentralisation de 2017 ;
- Exploitation de l'annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des collectivités territoriales, exercice 2018.

Les difficultés :

- Insuffisance de moyens financiers pour les activités de production statistique ;
- La situation sanitaire nationale a également impacté sur le calendrier de travail.

Résumé exécutif

Le Tableau de bord statistique 2018 de la décentralisation présente la situation des principaux éléments de l'annuaire statistique. Il fait l'analyse des indicateurs de la décentralisation regroupés en dix thématiques : (i) Caractéristiques des sièges, fonctionnement des organes délibérants et aménagement du territoire, (ii) Elus locaux, (iii) Personnels des CT, (iv) Finances locales, (v) Santé, (vi) Education, (vii) Culture, sports et loisirs, (viii) Eau potable, (ix) Coopération décentralisée, (x) Infrastructures marchandes.

i. Caractéristiques des sièges, fonctionnement des organes délibérants et aménagement du territoire

Selon la situation de l'occupation du siège, 86% des CT sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Les sièges des CT sans un dispositif d'accès à l'eau potable représentent 35%. Par ailleurs, celles dont les sièges ne sont pas alimentés en électricité sont toutes des communes rurales. Elles représentent 2% des communes rurales et se répartissent dans 4 régions que sont le Sud-Ouest, le Sahel, l'Est et le Centre-Est.

Au plan aménagement du territoire, 39% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire dont 78% sont en cours en 2018.

Toutes les communes n'ayant pas de réseau de distribution d'eau ou d'électricité sont des communes rurales. 70% des communes urbaines et 88% des communes rurales utilisent le réseau de la SONABEL comme principale source de distribution d'électricité dans la commune. Le réseau des AEPS est utilisé par 70% des communes.

ii. Elus locaux

Le nombre des élus locaux de la mandature 2016 est de 19 225 soit 660 élus de plus qu'en 2012. Parmi eux, 13% sont des femmes. En 2018, parmi les élus locaux, 47,3% n'ont pas fréquenté une école et ne sont pas alphabétisés. Les élus locaux de niveau secondaire et supérieur représentent 22,4% et 10,7%. Trois cinquièmes des élus locaux sont des agriculteurs (63%). En milieu urbain, Ceux-ci représentent 55% des élus locaux contre 66% en milieu rural.

iii. Personnels des CT

Trois quarts du personnel des CT sont des hommes. L'âge moyen du personnel est de 41 ans et 45% à un âge compris entre 35-44 ans.

iv. Finances des collectivités

Entre 2015 et 2018 la recette moyenne des communes urbaines et des régions a augmentée de 56% pour les communes rurales de 78% pour les communes urbaines et de 57% pour les régions.

L'examen du ratio recettes propres sur recettes totales fait ressortir que 44% des communes rurales, 86% des communes urbaines et 38% des collectivités régions ont leurs recettes propres supérieures à 50% de leurs recettes totales.

Les dépenses totales moyennes des collectivités territoriales augmentent de 6,4% dans les régions, de 22,6% dans les communes urbaines et de 12,3% dans les communes rurales par rapport à 2017.

v. Santé

En 2018 le RMAT est en moyenne de 6,5 km pour les communes rurales et de 6,1 pour les communes urbaines. Aussi, 37% des communes rurales et 27% des communes urbaines ont atteint la norme de 5 km en 2018.

Le nombre d'habitants par CSPA est décroissant. Il régresse de 8 567 en 2012 à 7 939 en 2018 pour les communes rurales, mais augmente en 2018 pour les communes urbaines (10787 contre 9059 en 2017 et 9527 en 2012). Aussi, 20% des communes rurales et 4% des communes urbaines ont moins de 5000 habitants par formation sanitaire en 2018.

Sur le fonctionnement des formations sanitaires en 2018, 36% des communes rurales et 48% des communes urbaines ont au moins un CSPA non fonctionnel.

vi. Education

Entre 2014 et 2018, le ratio élèves/classe a baissé de 5 points pour les communes urbaines et de 4 points pour les communes rurales.

vii. Culture, sports et loisirs

En 2018, 84% des communes rurales et 24% des communes urbaines ne disposent pas de CLAC, 40% des communes rurales et 28% des communes urbaines n'ont pas de MJC, 96% des communes rurales et 76% des communes urbaines ne disposent pas de musées et 85% des communes rurales et 44% des communes urbaines ne disposent pas de sites et monuments.

viii. Eau potable

Entre 2010 et 2018, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a progressé de 12,6 points pour l'ensemble des communes. En 2018, 8% des communes rurales et 10% des communes urbaines ont un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural inférieur à 50%.

ix. Coopération décentralisée

En 2018, 50% des collectivités régions entretiennent au moins une coopération décentralisée contre 31% des communes.

x. Infrastructures marchandes

Le nombre moyen des marchés par communes est de 5 au niveau national dont 9 au niveau des communes urbaines et 5 au niveau des communes rurales. Aussi 18,5% des marchés des communes rurales et 26% de ceux des communes urbaines sont équipés de latrines.

78% des marchés à bétails se trouvent dans les communes rurales et 49,5% de ceux-ci possèdent des latrines.

Le nombre moyen de boutiques de rue par commune est de 30 au niveau national soit 63 pour les communes urbaines et 25 pour les communes rurales. En 2018, il y a en moyenne 0,36 abattoir par commune et 38% ont des latrines.

I. Caractéristiques des sièges, fonctionnement des organes délibérants et aménagement du territoire

Caractéristiques du siège de la collectivité territoriale



Points saillants :

- 86% des collectivités territoriales propriétaires des locaux abritant leur siège ;
- 45% des CT de la région du centre ne sont pas propriétaire des locaux de leur siège ;
- 35% des CT n'ont pas accès à l'eau au niveau de leur siège ;

Commentaire

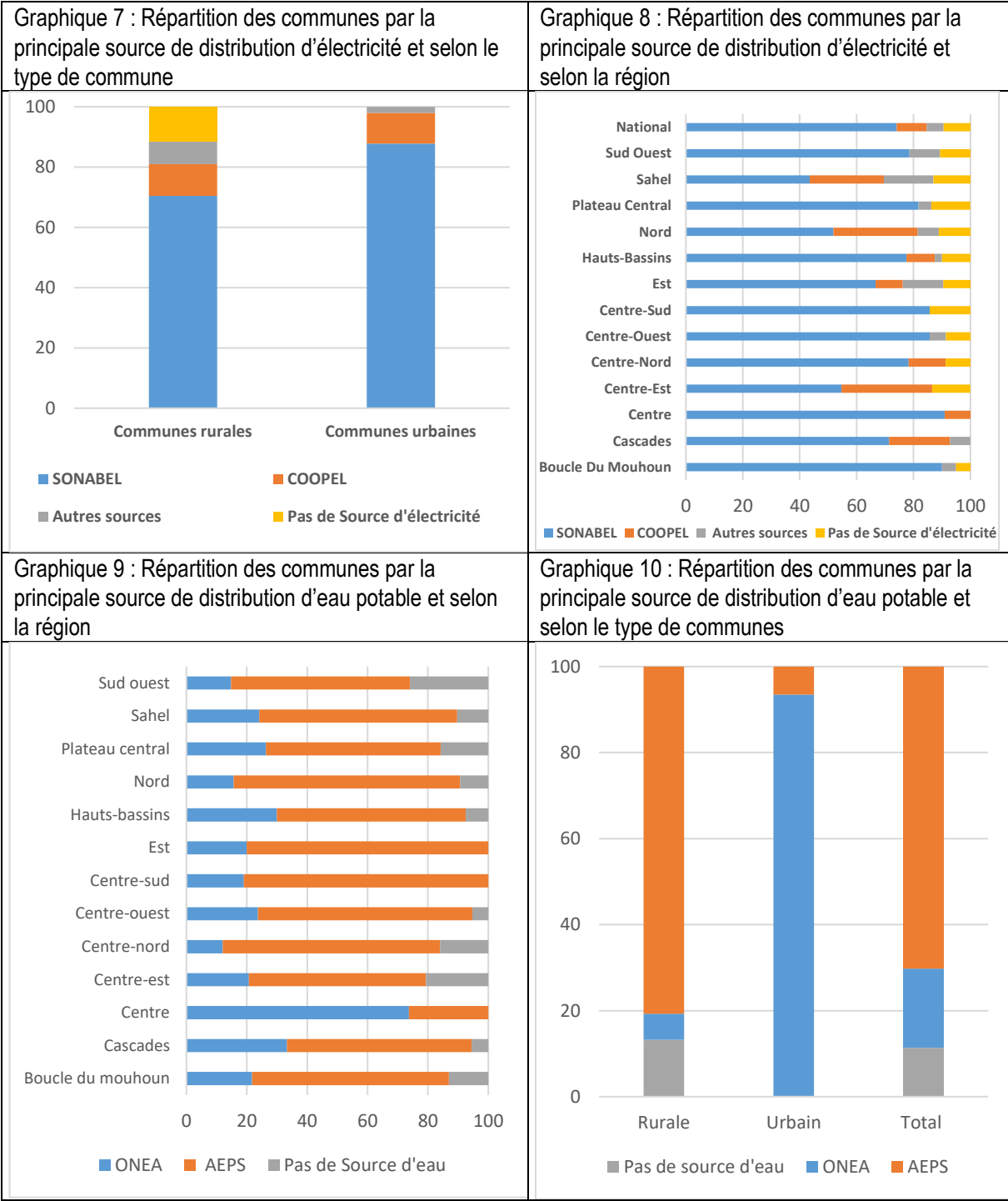
Selon la situation de l'occupation du siège, 86% des communes sont propriétaires des locaux abritant leur siège. Les CT de l'Est et du Sud-Ouest sont toutes propriétaires de leur siège. C'est dans les régions du Centre, des Hauts-bassins où des CT (y compris les Arrondissements) occupent des bâtiments privés de location avec des taux respectifs de 25% et 5%. Il s'agit des sièges des arrondissements. Ainsi 37% des arrondissements sont dans des bâtiments privés de location, 26% dans des bâtiments publics d'emprunt et 37% sont propriétaires.

En 2018, 35% des CT n'ont pas accès à l'eau potable au niveau de leur siège. Ce taux est de 33% au niveau des communes rurales et 7% pour les communes urbaines. Les régions ont toutes accès à l'eau au niveau de leur siège. Parmi les régions, 85% utilisent le réseau ONEA, 8% des forages et 8% un réseau autonome. Au niveau régional, les régions du Centre-nord et du Nord ont une proportion, de CT n'ayant pas accès à l'eau au niveau de leurs sièges, plus élevée. Elles sont de 46% et 45% respectivement.

La quasi-totalité des CT ont accès à l'électricité au niveau de leur siège. 2% des communes rurales réparties dans 4 régions (Sud-Ouest, Sahel, Est et Centre-Est) n'en sont pas pourvues. La principale source d'alimentation des sièges des CT est le réseau SONABEL (87% des communes urbaines, 59% des communes rurales, et 100% des régions. Les plaques solaires et le réseau des Coopératives (COOPEL) sont respectivement utilisés par 26% et 8% des communes.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Principales sources d'accès à l'eau et l'électricité



Points saillants :

- Toutes les communes n'ayant pas de réseau de distribution d'eau ou d'électricité sont des communes rurales ;
- Il y a 11 régions abritant au moins une commune non connectée à un réseau de distribution d'électricité ;

Commentaire

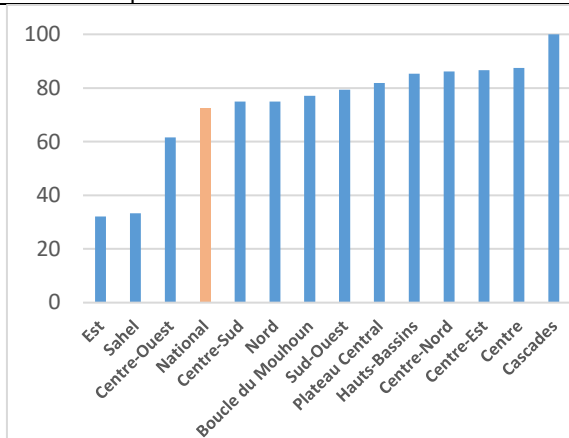
En 2018, 88% des communes urbaines et 70% des communes rurales utilisent le réseau de la SONABEL comme source de distribution d'électricité. Le réseau des COOPEL est utilisé par 10% des communes rurales et 10% des communes urbaines. Il existe au moins une commune n'ayant pas accès à un réseau d'électrification dans 11 régions.

Le réseau des AEPS est le plus utilisé par les collectivités (70% des communes) dont 80% des communes rurales. Cependant, 93% des communes urbaines sont connectées au réseau de l'ONEA.

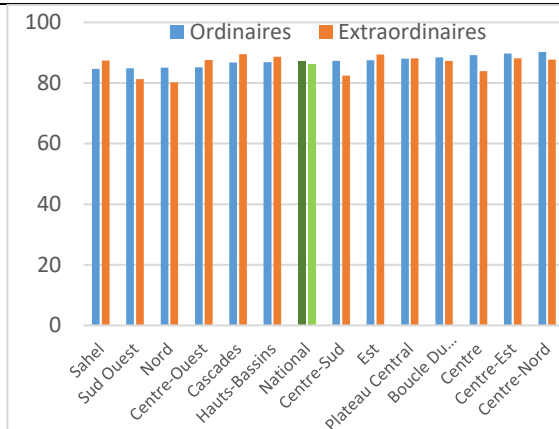
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Fonctionnement des organes délibérants

Graphique 11 : Proportion des CT ayant tenues toutes les quatre sessions ordinaires en 2018



Graphique 12 : Taux de participation des conseillers aux sessions ordinaires et extraordinaires en 2018



Points saillants :

- 72,5% des CT ont tenu les quatre sessions ordinaires en 2018 ;
- Taux de participation aux sessions, 87%.

Commentaire

Trois communes sur quatre (72%) ont tenu les quatre sessions ordinaires de 2018. Dix régions ont une proportion de communes ayant tenue les quatre sessions ordinaires supérieure à la moyenne nationale. Seule dans les Cascades que l'ensemble des collectivités ont tenu les quatre sessions ordinaires. Les régions du Sahel et de l'Est sont les régions où peu de communes ont tenu les quatre sessions avec un ratio d'une commune sur trois.

Le taux de participation des conseillers aux sessions ordinaires est de 87%. Il diffère peu de celui des sessions extraordinaires qui est de 86%. Dans toutes les régions, le taux oscille entre 80 et 90%.

Collectivités territoriales disposant de plan locaux d'aménagement

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2018 par type de communes et par régions

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	35,0	50,0	37,0	97,6	100,0
Cascades	28,6	100,0	41,2	100,0	100,0
Centre	0,0	100,0	14,3	100,0	100,0
Centre-Est	40,9	80,0	48,1	91,7	83,3
Centre-Nord	37,5	33,3	37,0	96,0	100,0
Centre-Ouest	21,9	50,0	25,0	94,1	100,0
Centre-Sud	64,3	66,7	64,7	87,5	100,0
Est	50,0	75,0	55,0	72,7	80,0
Hauts-Bassins	18,5	66,7	23,3	90,0	100,0
Nord	55,6	50,0	54,8	100,0	100,0
Plateau Central	52,9	66,7	55,0	100,0	100,0
Sahel	20,0	75,0	29,2	90,9	100,0
Sud-Ouest	22,7	50,0	26,9	91,7	100,0
National	34,9	63,8	39,0	93,0	95,9

Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2018 par type de communes et par régions

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	70,7	50,0	68,1	100,0	100,0
Cascades	66,7	33,3	60,0	85,7	100,0
Centre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre-Est	81,0	75,0	80,0	87,5	66,7
Centre-Nord	87,5	100,0	88,9	96,0	100,0
Centre-Ouest	72,7	100,0	75,7	97,1	100,0
Centre-Sud	60,0	33,3	55,6	93,8	100,0
Est	86,7	50,0	78,9	68,2	80,0
Hauts-Bassins	93,1	66,7	90,6	96,7	100,0
Nord	92,3	50,0	86,7	96,3	100,0
Plateau Central	80,0	100,0	83,3	88,2	100,0
Sahel	81,0	40,0	73,1	95,5	100,0
Sud-Ouest	87,0	50,0	81,5	95,8	100,0
National	80,8	61,7	78,0	93,0	95,9

Points saillants :

- 39% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire ;
- Pas de PAT dans aucune commune rurale de la région du Centre ;
- 78% des communes, disposent d'un plan de développement en cours d'exécution en 2018.

Commentaire

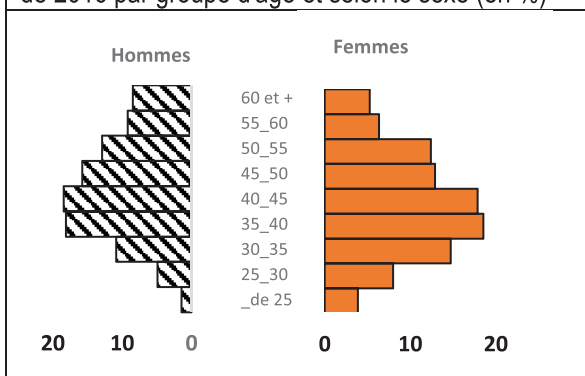
En 2018, 39% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire composés de 64% des communes urbaines et 35% des communes rurales. Cinq régions ont une proportion de communes supérieure à la moyenne nationale. Les trois communes urbaines de la région des Cascades et la commune urbaine du Centre disposent d'un plan d'aménagement du territoire.

62% des communes urbaines et 81% des communes rurales ont des plans de développement en cours d'exécution. Toutes les communes urbaines des régions des Centre-Nord, du Centre Ouest et du Plateau-Central disposent d'un plan de développement en cours d'exécution en 2018. Huit régions ont une proportion de communes avec un plan de développement supérieure à la moyenne nationale. La région du Centre-Sud est la région ayant la plus faible proportion de communes disposant d'un plan de développement.

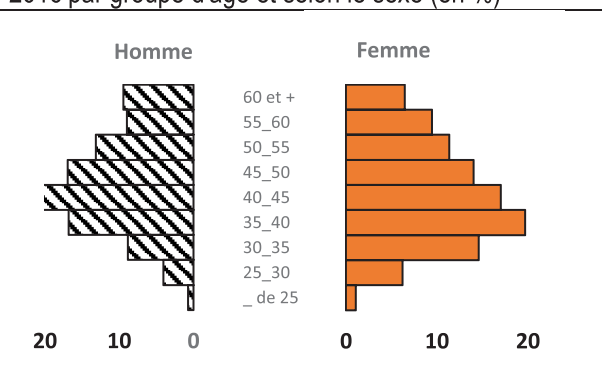
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

II. Elus locaux

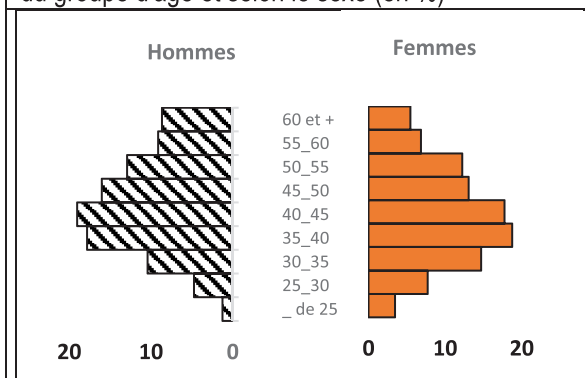
Graphique 13 : Répartition des élus locaux des communes rurales issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %)



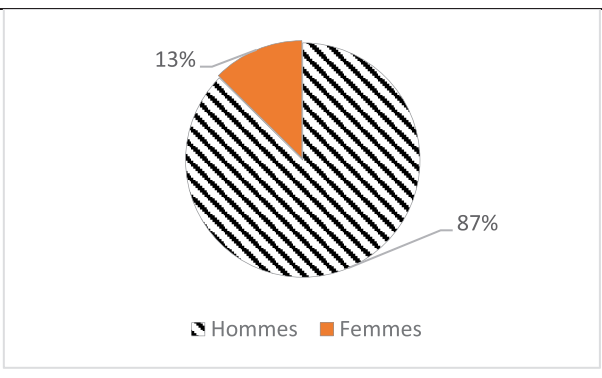
Graphique 14 : Répartition des élus locaux des communes urbaines issus des élections municipales de 2016 par groupe d'âge et selon le sexe (en %)



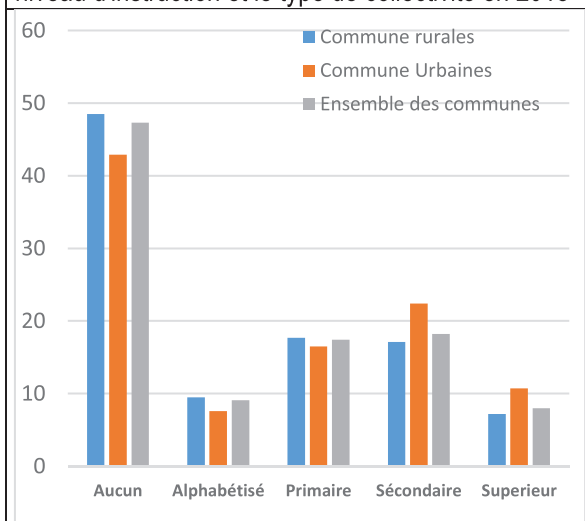
Graphique 15 : Répartition des élus locaux des CT issus des élections municipales de 2016 en fonction du groupe d'âge et selon le sexe (en %)



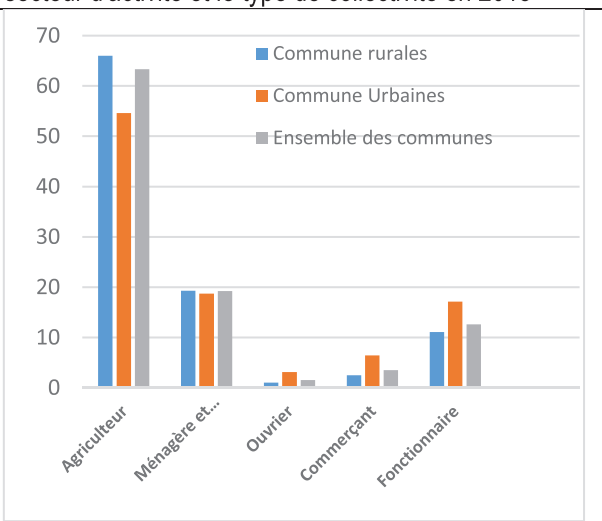
Graphique 16 : Répartition des élus locaux issus des élections municipales de 2016 selon le genre



Graphique 17 : Répartition des élus locaux selon le niveau d'instruction et le type de collectivité en 2018



Graphique 18 : Répartition des élus locaux selon le secteur d'activité et le type de collectivité en 2018



Points saillants :

- 13% de femmes dans les organes délibérants des CT ;
- Même structure des âges des hommes et des femmes ;
- 47% ne sont pas instruits en 2018 ;
- 63% sont des agriculteurs.

Commentaire

Le nombre des élus locaux de la mandature 2016 est de 19 225 soit 660 élus de plus qu'en 2012. Parmi eux, 13% sont des femmes. La structure par âges est semblable quel que soit le type de collectivité et quel que soit le sexe. La moyenne d'âge des élus est de 44 ans et 50% ont un âge compris entre 37 et 51 ans.

En 2018, parmi les élus locaux, 47,3% ne sont pas alphabétisés. Cette proportion est de 48,3% dans les communes rurales et 42,9% dans les communes urbaines. Les élus de niveau secondaire ou supérieur sont mieux représentés dans les communes urbaines avec les taux respectifs de 22,4% et 10,7%.

63% des élus locaux sont des agriculteurs. En milieu urbain, les agriculteurs représentent 55% des élus locaux contre 66% en milieu rural.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Tableau 3 : Proportion des femmes dans les postes de responsabilités par type de CT et par région				
Région	Régions	Communes rurales	Communes urbaines	Ensemble
Boucle Du Mouhoun	0,0	9,8	0,0	9,1
Cascades	0,0	2,4	0,0	1,9
Centre	50,0	16,7	16,7	20,0
Centre-Est	0,0	2,9	6,7	3,6
Centre-Nord	50,0	8,6	22,2	12,3
Centre-Ouest	0,0	8,8	8,3	9,3
Centre-Sud	0,0	2,1	11,1	3,4
Est	0,0	2,1	16,7	5,0
Hauts-Bassins	0,0	3,3	16,7	4,1
Nord	0,0	13,6	25,0	17,1
Plateau Central	50,0	7,8	0,0	8,6
Sahel	0,0	0	0,0	0,0
Sud-Ouest	0,0	7,2	8,3	7,7
National	8,3	6,6	8,5	7,4

Points saillants :

- 7,4% des postes de responsabilités dans les organes délibérants des CT aux femmes ;
- Pas de femmes dans les postes de responsabilité dans les CT de la région du Sahel.

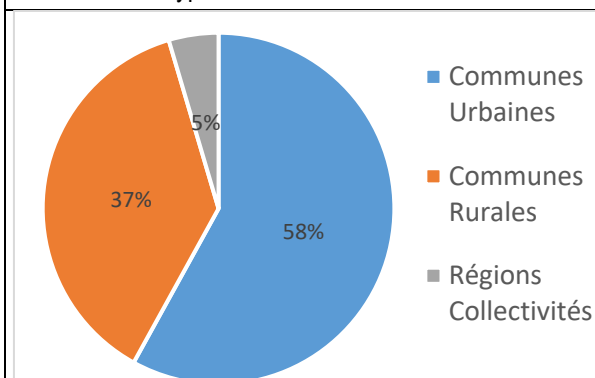
Commentaire

La proportion des femmes dans les postes de responsabilités des CT est comprise entre 0 et 20% respectivement dans les régions du Sahel et du Centre. Cette proportion est de 8,3% dans les régions, 8,5% dans les communes urbaines et 6,6% dans les communes rurales. Dix (10) régions, quatre (04) communes urbaines et une (01) commune rurale n'ont pas de femme dans les postes de responsabilité. La région du Sahel est la région où aucune collectivité n'a une femme dans un poste de responsabilité.

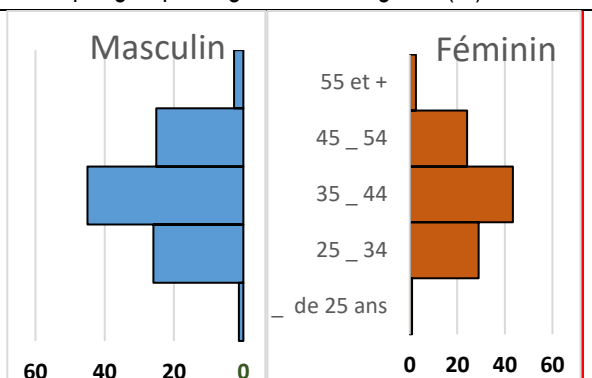
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

III. Personnel des collectivités

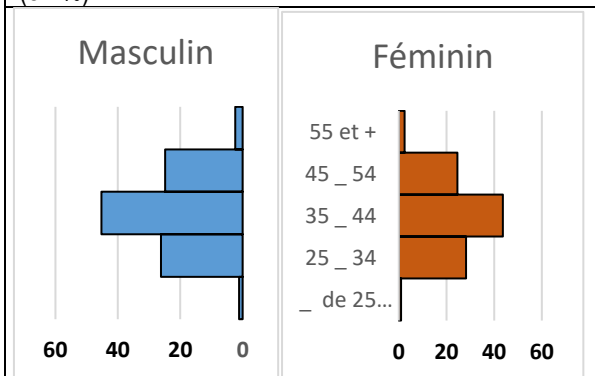
Graphique 19 : Répartition du personnel des CT en 2018 selon le type de CT.



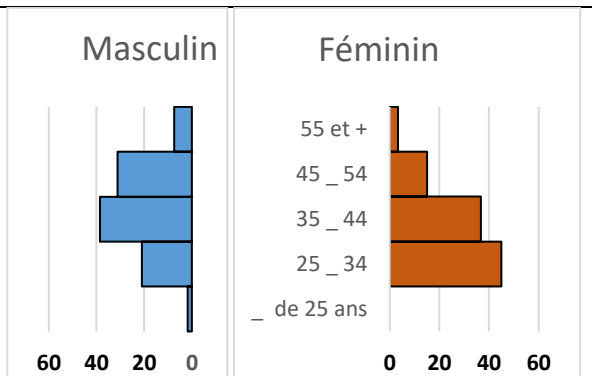
Graphique 20 : Répartition du personnel des CT en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (%).



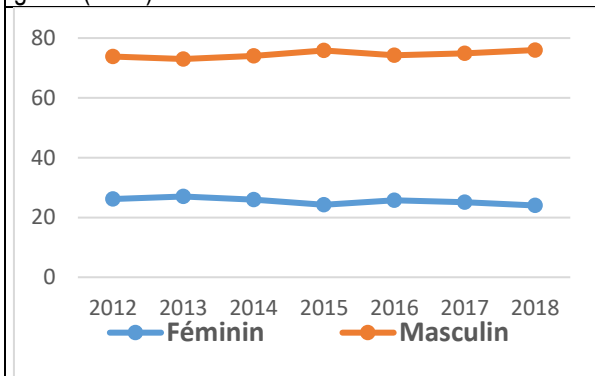
Graphique 21 : Répartition du personnel des communes en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (en %).



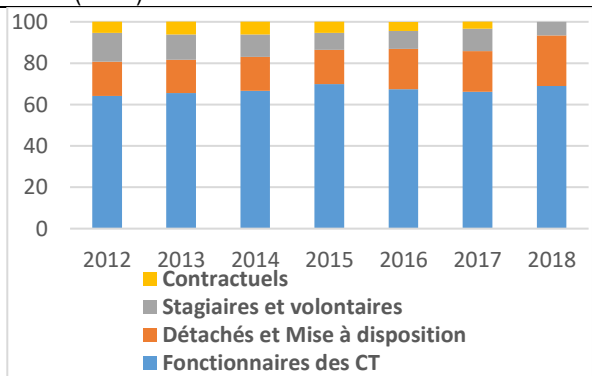
Graphique 22 : Répartition du personnel des régions en 2018 par groupe d'âge et selon le genre (%).



Graphique 23 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2012 à 2018



Graphique 24 : Evolution du personnel des CT selon le statut (en %) de 2012 à 2018



Points saillants :

- 58% du personnel dans les communes urbaines ;
- Trois quarts du personnel sont des hommes ;
- Sept agents sur dix ont le statut de fonctionnaire des CT ;
- Personnel plus jeune dans les communes rurales.

Commentaire

En 2018, il y a plus de personnel dans les communes urbaines 58% du personnel des CT s'y trouvent contre 37% dans les communes rurales et 5% dans les régions.

Les fonctionnaires des CT représentent 69 % du personnel. La part du personnel mis à la disposition des CT par l'Etat est de 24%. Les CT bénéficient aussi de l'apport de stagiaires et de volontaires, ils représentent 7% du personnel.

L'âge moyen du personnel des CT est de 41 ans. Il est de 37 ans pour les communes rurales et 41 ans pour les communes urbaines et les régions. La moitié du personnel a un âge inférieur à 36 ans dans les communes rurales ; 41 ans dans les communes urbaines et 40 ans dans les régions. Le personnel des communes rurales est majoritairement jeune.

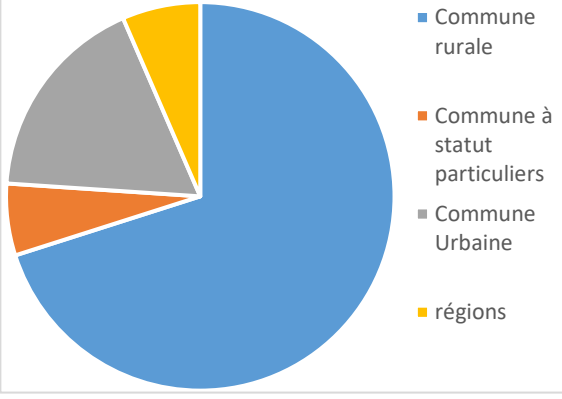
En 2018, les femmes représentent 24% du personnel. Cette proportion est de 19% dans les communes rurales ; 24% dans les communes urbaines et 22% dans les régions. Cette proportion n'a pas significativement évolué sur les six dernières années.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

IV. Finances locales

Recettes totales des collectivités territoriales en millions de francs CFA

Tableau 4 : Recettes totales des communes urbaines					Tableau 5 : Recettes totales des communes rurales				
	2015	2016	2017	2018		2015	2016	2017	2018
Moyenne	415	467	714	739	Moyenne	195	210	306	305
Min	149	125	206	180	Min	8	21	36	1
Quart1	233	289	466	485	Quart1	129	133	194	166
Médiane	308	395	636	628	Médiane	171	179	258	252
Quart3	446	491	857	909	Quart3	230	251	377	365
Max	1 390	1 741	1 990	2 238	Max	1 341	1 560	1 674	2 054

Tableau 6 : Recettes totales des régions					Graphique 25 : Répartition des recettes totales par type de CT.				
	2015	2016	2017	2018					
Moyenne	582	677	698	916					
Min	115	163	49	295					
Quart1	223	352	324	605					
Médiane	356	443	578	763					
Quart3	647	738	702	1 093					
Max	2 109	2 296	2 716	2 550					

Points saillants

- Augmentation de la recette moyenne des communes urbaines et des régions entre 2015 et 2018 ;
- Les communes rurales détiennent 70% des ressources totales de l'ensemble des CT.

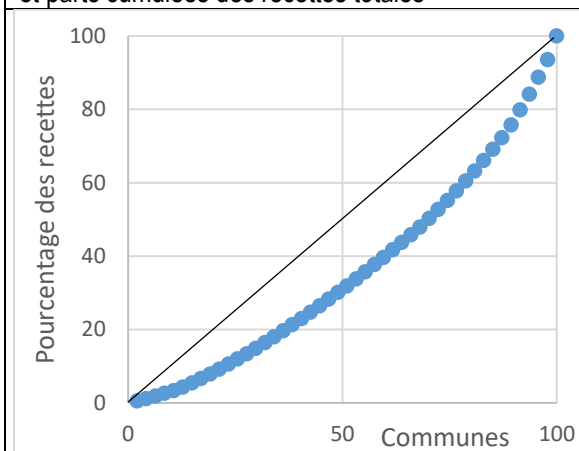
Commentaire

En 2018, la recette médiane est de 252 millions FCFA pour une commune rurale, 628 millions FCFA pour une commune urbaine et 763 millions FCFA pour une région. Les recettes totales des deux communes à statuts particuliers représentent 59% des recettes totales des communes urbaines en 2018, contre 54% en 2017.

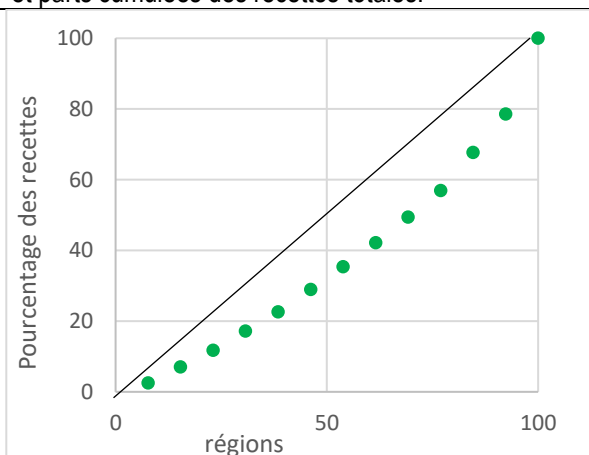
Sur la période 2015 à 2018, la recette moyenne des collectivités est croissante pour les communes urbaines et les régions. Elle progresse de 415 à 739 millions FCFA pour les communes urbaines et de 582 à 916 millions FCFA pour les régions. Au niveau des communes rurales, la recette moyenne a augmenté entre 2015 et 2017 de 195 à 306 millions FCFA mais a baissé d'un million FCFA en 2018. Les communes rurales ont une grande part des recettes du fait de leur nombre ; 70% des recettes en 2018.

Répartition des CT en fonction des parts des recettes totales cumulées

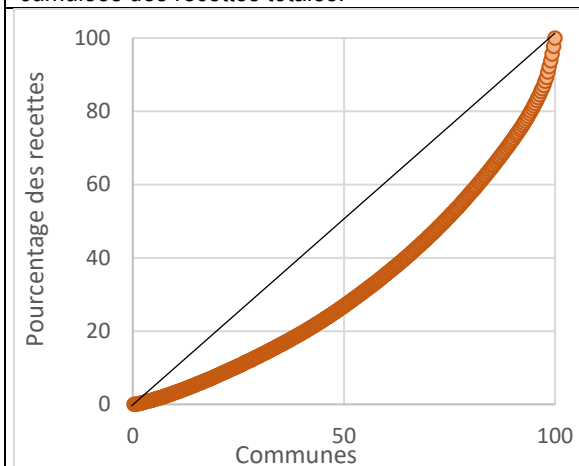
Graphique 26 : Pourcentage des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales



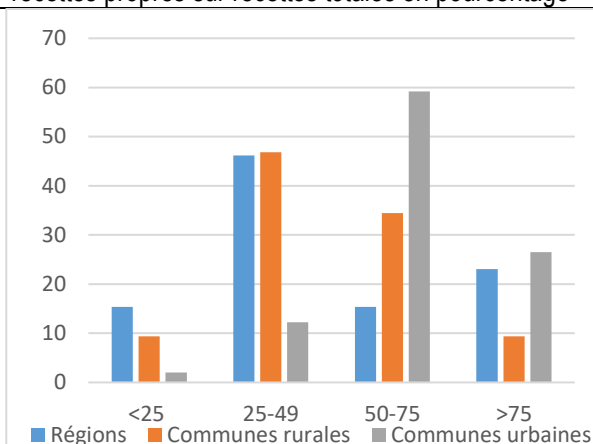
Graphique 27 : Pourcentage des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.



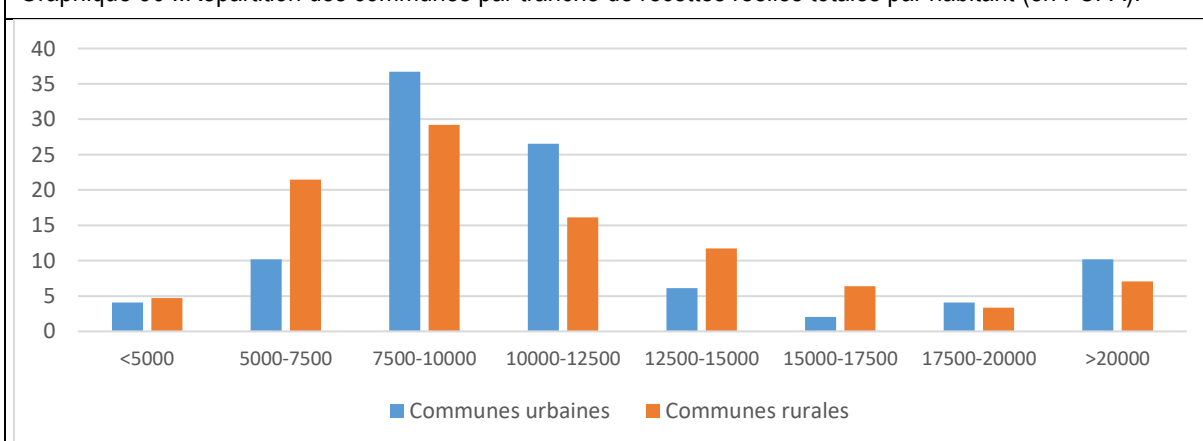
Graphique 28 : Pourcentage des communes rurales et parts cumulées des recettes totales.



Graphique 29 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres sur recettes totales en pourcentage



Graphique 30 : Répartition des communes par tranche de recettes réelles totales par habitant (en FCFA).



Points saillants

- Inégale répartition des ressources entre les collectivités territoriales ;
- La moitié des communes rurales réalisent une recette réelle par habitant comprise entre 5000 et 10 000 francs CFA ;
- La moitié des communes urbaines réalisent une recette réelle par habitant comprises entre 7 500 et 12 500 francs CFA.

Commentaire

L'analyse est faite en excluant les communes à statut particulier. La moitié des communes urbaines les moins nanties détiennent 29% des recettes totales des communes urbaines, celle des communes rurales 27% des recettes totales des communes rurales et enfin celle des collectivités régions les moins nanties 29% des recettes totales des régions.

La proportion des CT dont les recettes propres atteignent au moins 50% de leurs recettes totales en 2018 est de 44% au niveau des communes rurales, 86% des communes urbaines et 39% des régions.

La moyenne des recettes réelles totales par habitant est passée entre de 2017 et 2018 de 7 608 à 11 152 francs CFA pour les communes rurales et de 7 737 à 12 044 francs CFA pour les communes urbaines. De plus, 26% des communes urbaines et 36% des communes rurales ont une recette totale par habitant supérieure à la moyenne nationale. Au niveau des communes à statut particulier, la moyenne de la recette totale par habitant est passée de 12 043 francs CFA en 2017 à 20 759 en 2018.

Note méthodologique :

Les courbes de Lorenz présentent ici les pourcentages cumulés des communes et les pourcentages cumulés des ressources. Plus elles sont proches de la diagonale moins, il y a de disparité.

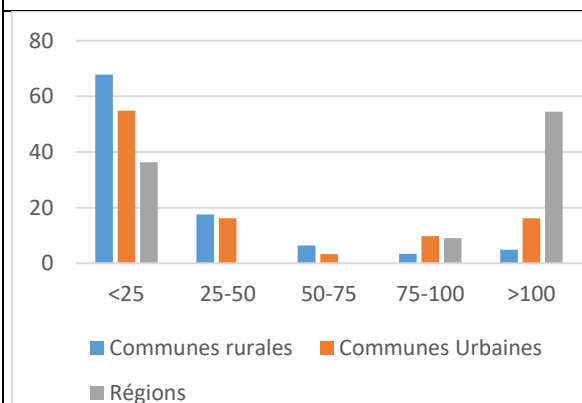
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Appuis financiers aux collectivités territoriales.

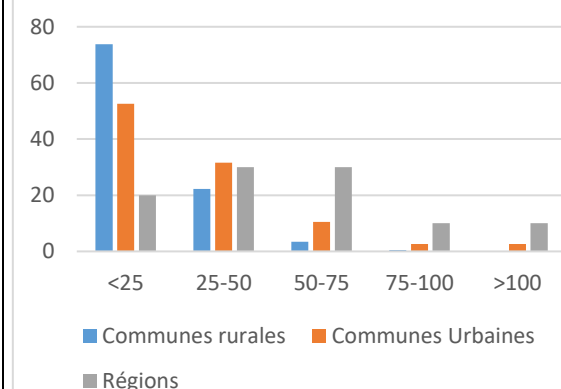
Tableau 7 : Evolution des appuis financiers aux CT

Nature	Indicateurs	Régions	Communes urbaines	Communes rurales
Appuis financiers des PTF	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	220,9	72,6	29,1
	Variation/2017 (en %)	604,5	-0,7	-20,9
	Variation/2015 (en %)	547,2	21,8	8,4
Subvention du FPDCT	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	53,1	33,2	18,3
	Variation/2017 (en %)	-30,8	41,0	-13,9
	Variation/2015 (en %)	-30,6	10,6	-2,3
Dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences)	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	45,8	51,7	22,9
	Variation/2017 (en %)	0,5	-2,9	22,5
	Variation/2015 (en %)	-39,8	8,8	36,4

Graphique 31 : Répartition des CT par tranche du Concours financier des PTF en 2018 (millions de FCFA)



Graphique 32 : Répartition des CT par tranche de subvention du FPDCT accordée en 2018 (millions de FCFA)



Points saillants

- Hausse exceptionnelle de 604% de l'appui financier des PTF aux régions ;
- Baisse de 3% des dotations financières de l'Etat aux communes urbaines ;

Commentaire

En 2018, le montant moyen de l'appui financier des PTF aux collectivités territoriales est de 221 millions par région, de 73 millions par commune urbaine et de 29 millions par communes rurale. L'appui financier des PTF aux communes rurale baisse 21% par rapport à l'année précédente. A contrario, il a exceptionnellement augmenté de 604% pour les collectivités régions.

Le FPDCT a accordé une subvention moyenne de 53 millions par région, de 33 millions pour une commune urbaine et de 18 millions pour une commune rurale en 2018. Ces subventions ont diminué de 31% au niveau des régions et de 14% au niveau des communes rurales. Au niveau des communes urbaines elles ont par contre augmenté de 41%.

La contribution moyenne de l'Etat aux collectivités territoriales s'élève à 46 millions pour une région, 52 millions pour une commune urbaine et 23 millions pour une commune rurale en 2018. Par apport à l'année 2017 cette contribution a progressé 22,5% pour les communes rurales et a par contre baissé de 3% au niveau des communes urbaines. Au niveau des régions, elle n'a pas varié significativement.

Note méthodologique

En 2018, 246 collectivités dont 10 collectivités région, 31 communes urbaines et 205 communes rurales n'ont pas bénéficiés des appuis financiers des PTF.

En 2018, 276 collectivités dont 9 collectivités région, 38 communes urbaines et 229 communes rurales n'ont pas bénéficiés de la subvention du FPDCT.

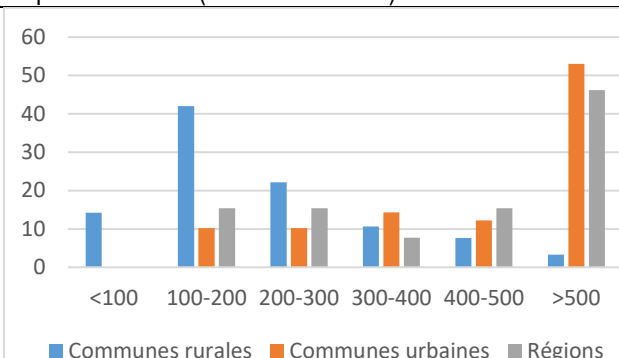
Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2018 DGCT/MATDC.

Dépenses des collectivités territoriales

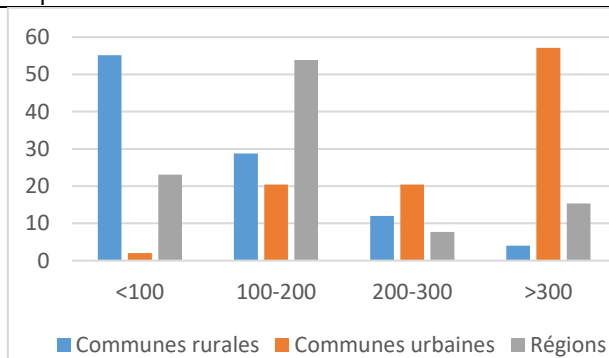
Tableau 8 : Evolution des dépenses des CT

Nature	Indicateurs	Région	Communes urbaines	Communes rurales
Dépenses totales	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	470,4	552,9	217,9
	Variation/2017 (en %)	6,4	22,6	12,3
	Variation/2015 (en %)	42,0	88,4	64,8
Dépenses de fonctionnement	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	192,9	377,6	124,7
	Variation/2017 (en %)	8,9	40,1	44,4
	Variation/2015 (en %)	2,0	92,9	123,0
Dépenses d'investissement	Montant moyen en 2018 (en million de FCFA)	342,1	228,7	116,0
	Variation/2017 (en %)	4,8	2,2	-6,9
	Variation/2015 (en %)	50,6	81,8	35,1

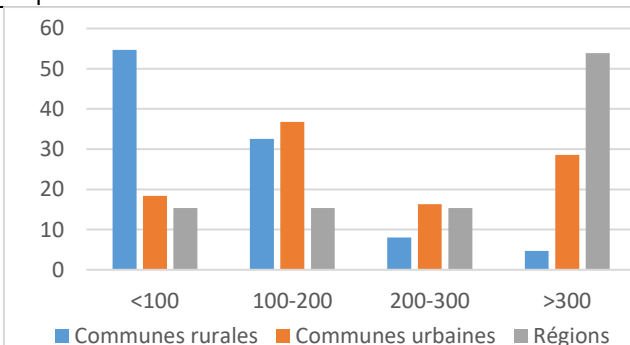
Graphique 33 : Répartition des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2018



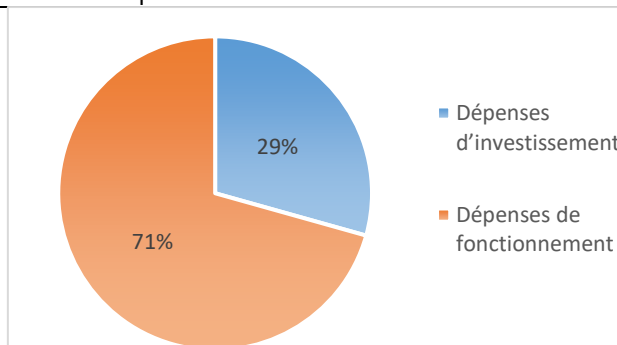
Graphique 34 : Répartition des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2018



Graphique 35 : Répartition des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2018



Graphique 36 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2018



Points saillants

- Hausse des dépenses totales des collectivités territoriales entre 2015 et 2018 ;
- 71% des dépenses consacrées au fonctionnement.

Commentaire

En 2018, la dépense totale moyenne d'une CT s'élève à 470 millions pour une région, de 553 millions pour une commune urbaine et 218 millions pour une commune rurale. Ces dépenses moyennes ont augmenté respectivement de 6,4%, 22,6% et 12,3% par rapport à 2017.

Pour assurer le fonctionnement des CT, 84% des communes rurales, 22% des communes urbaines et 77% des régions dépensent moins de 200 millions en 2018. Pour ce qui est des investissements, 87% des communes rurales, 55% des communes urbaines et 31% des régions dépensent moins de 200 millions. La part des dépenses de fonctionnement dans le budget total des CT représente 71%.

Note méthodologique

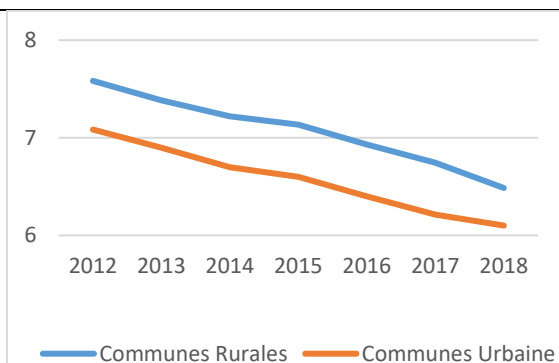
L'analyse est faite en excluant les communes à statut particulier du fait de l'importance de leurs dépenses.

Source statistique : Annuaire statistique des agrégats et ratios financiers des CT 2018 DGCT/MATDC.

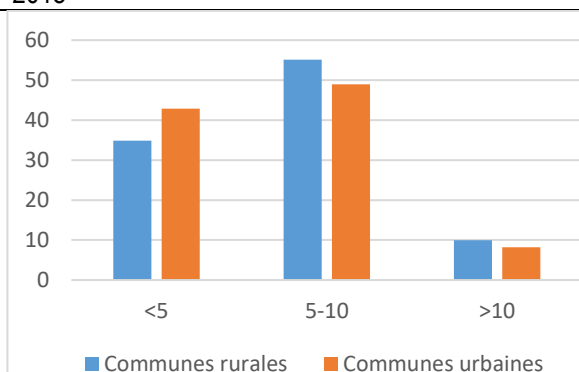
V. Santé

Les infrastructures sanitaires

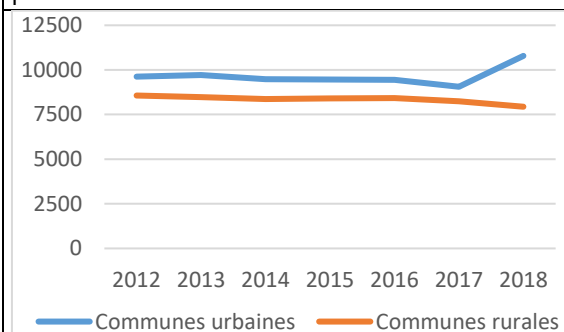
Graphique 37 : Evolution du rayon moyen d'action théorique par CSPS de 2012 à 2018



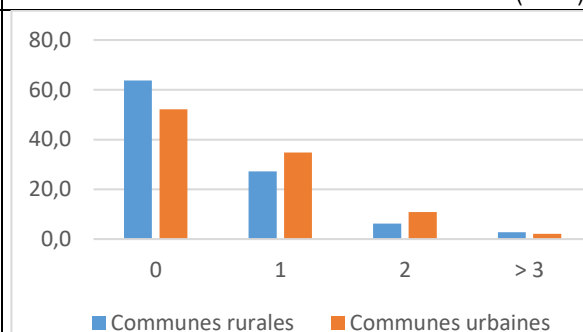
Graphique 38 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2018



Graphique 39 : Evolution de la population moyenne par CSPS



Graphique 40 : Répartition des communes en fonction du nombre de CSPS non fonctionnels en 2018 (en %)



Points saillants

- Baisse du RMA pour l'ensemble des communes ;
- Baisse du ratio habitants par CSPA pour les communes rurales ;
- 36% des communes rurales et 48% des communes urbaines ont des CSPA non fonctionnels.

Commentaire

En 2018, le RMA est en moyenne de 6,5 km pour les communes rurales et de 6,1 pour les communes urbaines. Il s'améliore de 0,2 point pour les communes rurales et de 0,1 point pour les communes urbaines par an sur les six dernières années. En dépit de cette évolution expliquée par l'ouverture de nouvelles formations sanitaires, la norme nationale de 5 km fixé dans le cadre du PNDES n'est pas atteinte.

Le RMA, bien qu'en baisse au plan national, des disparités se dissimilent entre les communes. 34,9% des communes rurales et 42,9% des communes urbaines ont un RMA de moins de 5 km en 2018.

Le nombre d'habitants par CSPA décroît entre 2012 et 2018 de 8 567 à 7 939 dans les communes rurales. Au niveau des communes urbaines, il passe de 9 527 en 2012 à 9 059 en 2017 puis augmente à 10 787 en 2018.

Aussi 36% des communes rurales et 48% des communes urbaines ont au moins un CSPA non fonctionnel.

Note méthodologique

Le rayon moyen d'action théorique : exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Par similitude avec le Ministère de la santé, la méthode de détermination a pris en compte la superficie et le nombre de formation sanitaire de chaque commune.

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pie * Nombre de formations sanitaires)).

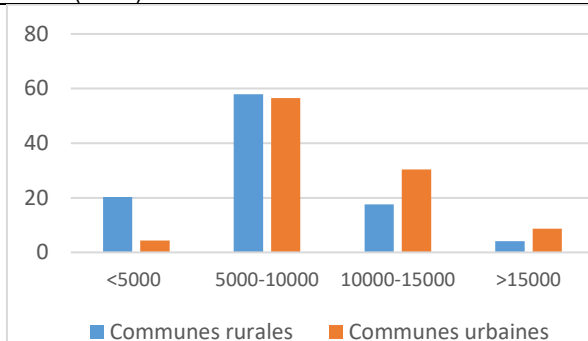
L'objectif PNDES est fixé à 5 km.

Habitants par formation sanitaire : c'est la population de la commune rapportée au nombre de formation sanitaire.

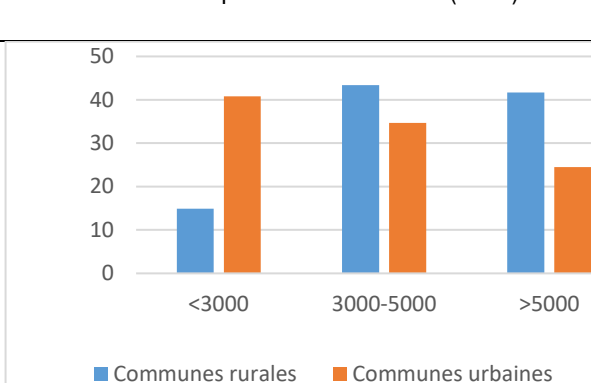
Source statistique : Annuaire statistique 2018 du Ministère de santé DGESS/MS et INSD, projection démographique des communes 2007-2020.

Les ratio population/personnel de santé et population/CSPS

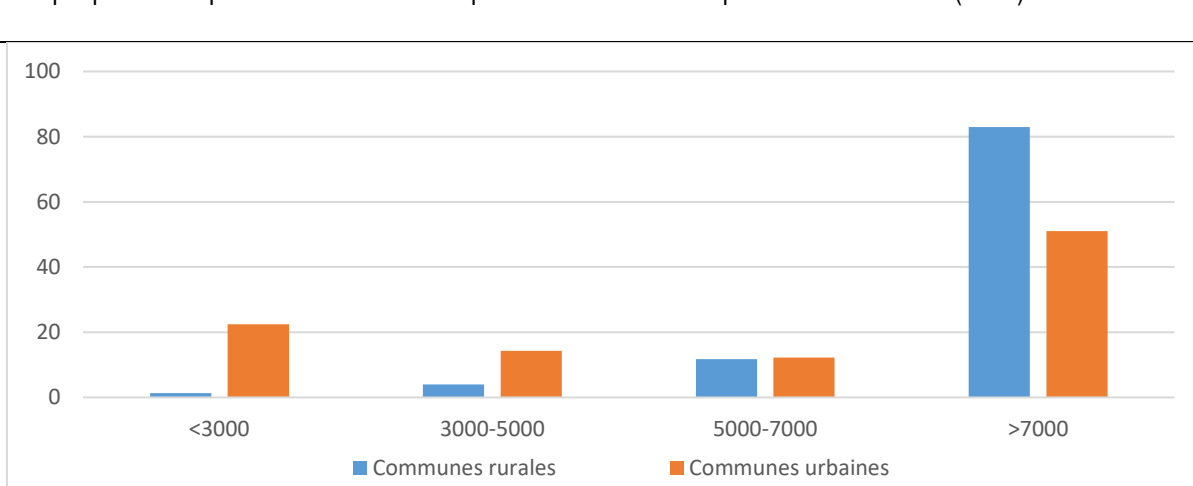
Graphique 41 : Répartition des communes par tranche du nombre d'habitants pour une formation sanitaire en 2018 (en %)



Graphique 42 : Répartition des communes par nombre d'habitants par infirmier en 2018 (en %)



Graphique 43 : Répartition des communes par nombre d'habitants par SFE/ME en 2018 (en %)



Points saillants

- 20% des communes rurales et 4% des communes urbaines ; ont au plus 5000 habitants par formation sanitaire ;
- 58% des communes rurales et 75% des communes urbaines ont moins de 5000 habitants pour un infirmier ;
- 1% des communes rurales et 22% des communes urbaines ont moins de 3000 habitants pour une SFE/ME.

Commentaire

En 2018, la proportion des communes rurales et des communes urbaines respectant la norme de l'OMS de 5000 habitants par formation sanitaire de base est 20% et 4% respectivement.

Quant au ratio habitants par infirmier, 58% des communes rurales et de 75% des communes urbaines respectent la norme de l'OMS de 5000 habitants par infirmier.

Pour le nombre d'habitants par **SFE/ME** seulement 1% des communes rurales et 22% des communes urbaines respectent la norme de l'OMS de 3000 habitants par **SFE/ME**.

Note méthodologique

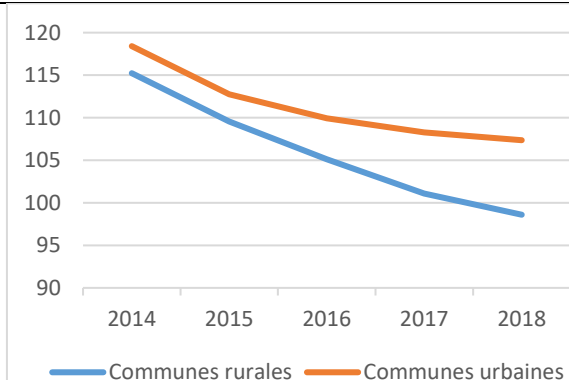
Infirmiers regroupent les infirmiers diplômés d'Etat et les infirmiers brevetés.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 du Ministère de santé DGESS/MS et INSD, projection démographique des communes 2007-2020.

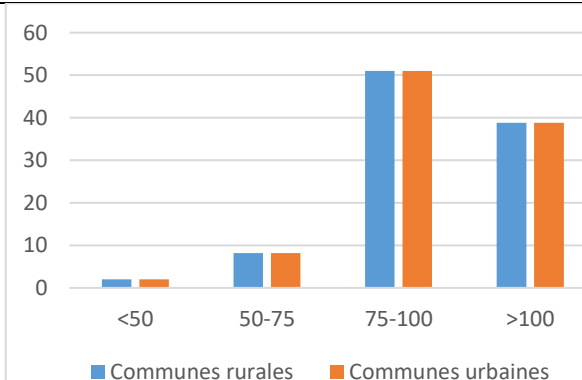
VI. Education

Ratio population scolarisable par salle de classe et le ratio nombre élèves par classe

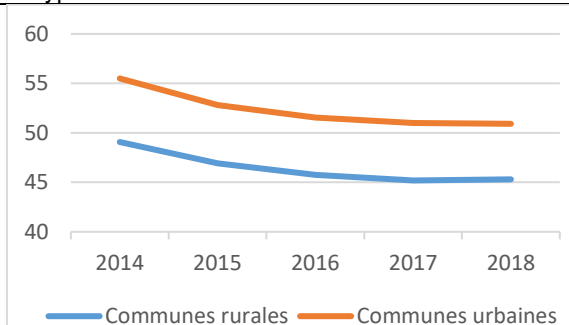
Graphique 44 : Evolution du ratio population scolarisable par salle de classe de 2014 à 2018



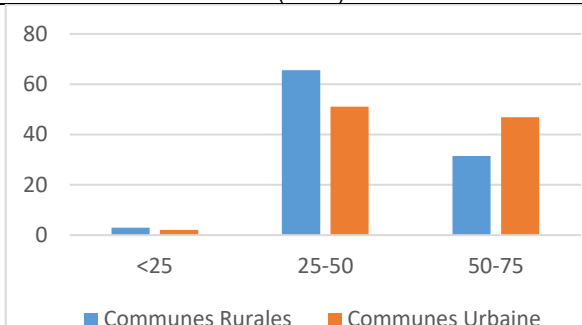
Graphique 45 : Répartition des communes selon le ratio de la population scolarisable par classe en 2017 et 2018 en %



Graphique 46 : Evolution du ratio élèves/classe par le type de CT



Graphique 47 : Répartition des Communes selon le ratio élèves/classe 2018 (en %)



Plaints saillants

- Amélioration du ratio population scolarisable par salle de classe ;
- 2% des communes ont une population scolarisable du primaire par salle de classe inférieure à 50 en 2018 ;
- Les deux tiers (2/3) des communes rurales et la moitié des communes urbaines ont un ratio élèves/classe compris entre 25 et 50 en 2018.

Commentaire

De 2014 à 2018, on enregistre une baisse du ratio population scolarisable par salle de classe. Cette baisse est plus importante au niveau des communes rurales (15%) qu'au niveau des communes urbaines (9%).

Entre 2017 et 2018, la baisse est de 3% pour les communes rurales et de 1% pour les communes urbaines.

En 2018 comme en 2017, une portion de 2% des communes, a une population scolarisable par salle de classe inférieure à 50. La majorité des communes (51%) a un ratio population scolarisable par salle de classe comprise entre 75 et 100.

Le ratio élèves/classe a baissé progressivement entre 2014 et 2017 où il est resté stable jusqu'en 2018. La baisse est de 4 points pour les communes rurales et de 5 points pour les communes urbaines.

En 2018, le ratio élèves/classe est inférieur à 50 dans 69% des communes rurales et dans 53% des communes urbaines contre respectivement 70% et 54% en 2017.

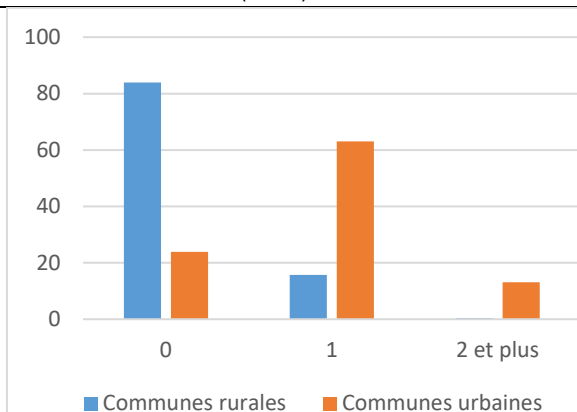
Note méthodologique

La population scolarisable correspond à la population en âge d'aller à l'école ; le groupe d'âge retenu est de 6 à 15 ans.

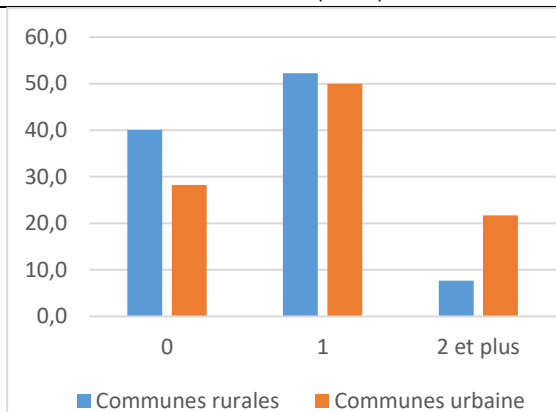
Source statistique : Annuaire statistique 2017 du MENA DGESS/MENA et INSD, projection démographique des communes 2007-2020.

VII. Culture, sports et loisirs :

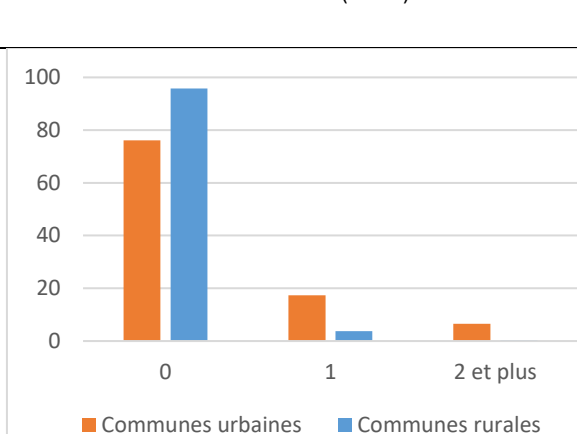
Graphique 48 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC (en %)



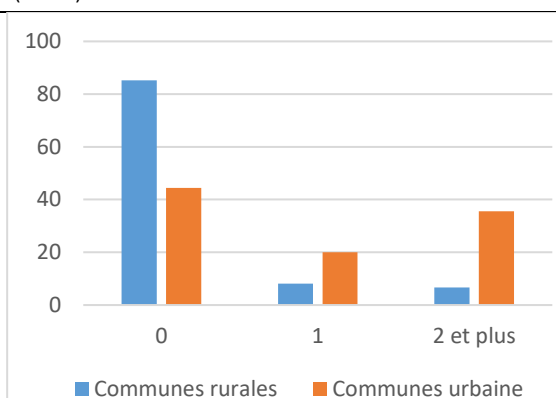
Graphique 49 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC (en %)



Graphique 50 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2018 (en %)



Graphique 51 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites et monuments en 2018 (en %)



Points saillants

- Forte proportion des communes rurales ne disposant pas de CLAC, et de musée ;
- 82% des communes urbaines disposent de MJC.

Commentaire

En 2018, 84% des communes rurales et 24% des communes urbaines ne disposent pas de CLAC. Aussi, 96% des communes rurales et 76% des communes urbaines ne possèdent pas de musées.

15% des communes rurales et 56% des communes urbaines disposent d'au moins un site et/ou un monument. Les maisons des jeunes et de la culture se trouvent dans 60% des communes rurales et 82% des communes urbaines.

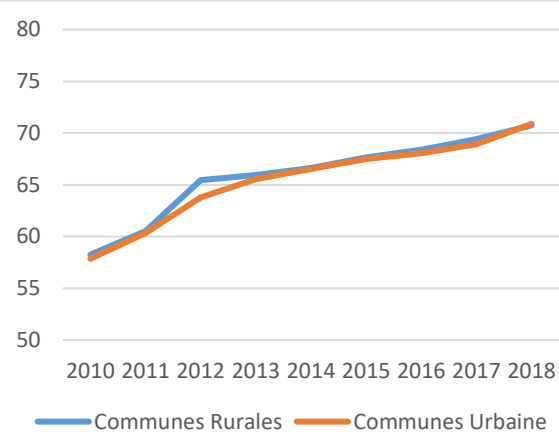
Note méthodologique

286 communes rurales, 46 communes urbaines ont servi à l'analyse.

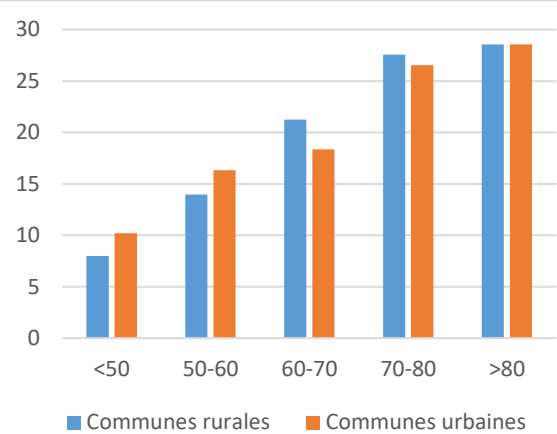
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

VIII. Eau potable

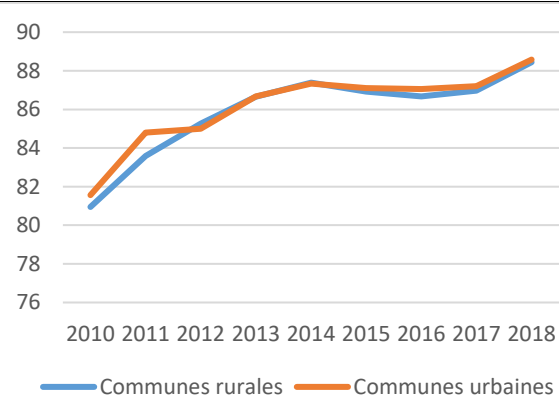
Graphique 52 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune



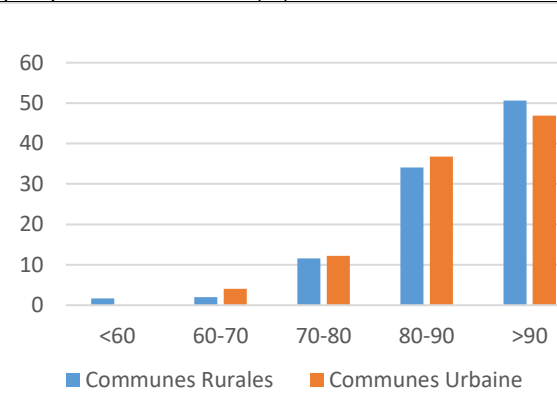
Graphique 53 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2018 (%)



Graphique 54 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes



Graphique 55 : Répartition des communes rurales en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural (%)



Points saillants

- Hausse du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 12,6 points entre 2010 et 2018 ;
- Hausse du taux de fonctionnalité des PEM en milieu rural de 7,4 points entre 2010 et 2018 ;
- Pas de discrimination entre communes urbaines et rurales.

Commentaire

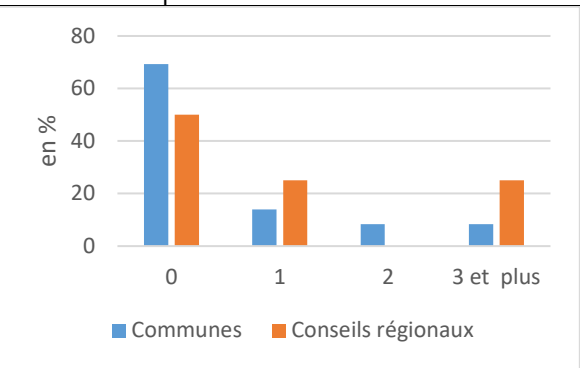
En 2018, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est de 71% tous types de communes confondus. Il est en hausse de 12,6 points par rapport à 2010, soit 12,5 points pour les communes rurales et 13 points pour les communes urbaines. Entre 2017 et 2018, la hausse est de 1,5 point pour l'ensemble des communes. 8% des communes rurales et 10% des communes urbaines ont un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural inférieur à 50% en 2018.

De 2010 à 2018, on enregistre une augmentation du taux de PEM en milieu rural de 7,4 points. Cette augmentation est de 7,5 points pour les communes rurales et de 7 points pour les communes urbaines. Comparé à 2017, le taux de fonctionnalité des PEM progresse de 1,4 point quel que soit le type de commune. En 2018, 51% des communes rurales et 47% des communes urbaines ont un taux de fonctionnalité des PEM en milieu rural supérieur à 90%.

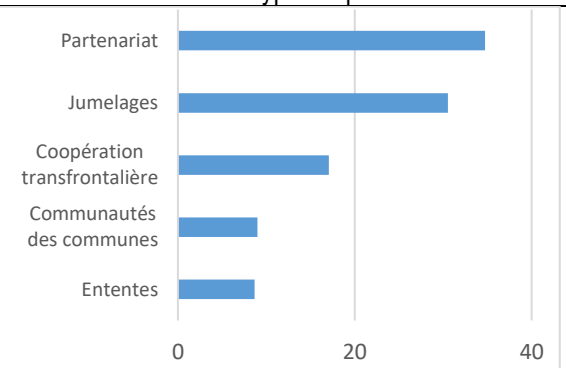
Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

IX. Coopération décentralisée

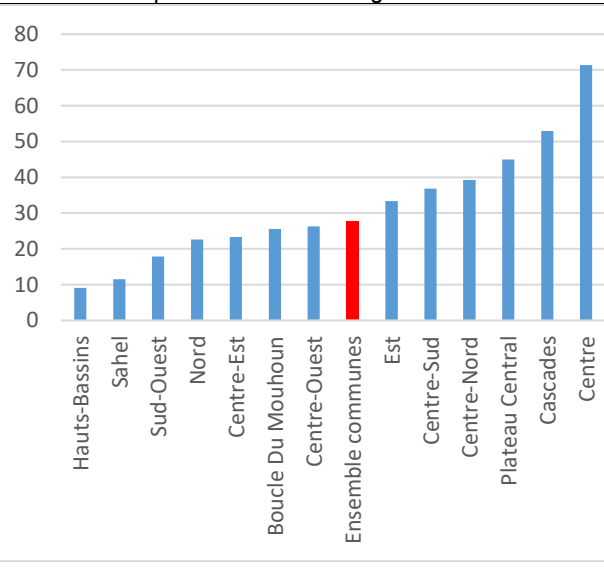
Graphique 56 : Répartition des communes selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues



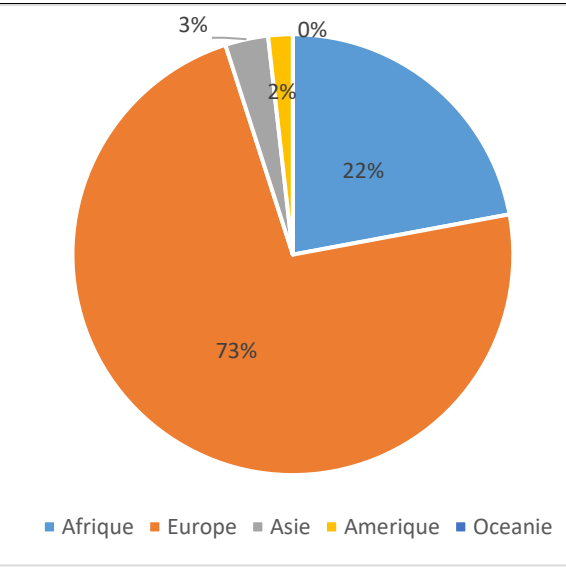
Graphique 57 : Proportions des coopérations décentralisées selon le type coopération en 2018



Graphique 58 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération selon les régions



Graphique 59 : Répartition des coopérations des CT selon le continent en 2018



Points saillants :

- Trois relations de coopération sur quatre avec l'Europe (73%) ;
- La majorité des communes de la région du Centre ont au moins une coopération (71%) ;
- Deux communes sur trois n'ont pas de relation de coopération.

Commentaire

En 2018, 50% des régions et 69% des communes n'ont aucune relation de coopération. Parmi celles qui entretiennent au moins une relation de coopération, 73% le font avec l'Europe. Aucune collectivité territoriale n'entretient de relation de coopération avec l'Océanie.

Les CT de la région du Centre sont plus actives en relations de coopération décentralisée. En effet, 71,4% des communes de la région ont au moins une relation de coopération. A contrario, la région des Hauts-Bassins a moins de communes entretenant une coopération (9% des communes).

Le partenariat et le jumelage sont les plus répandus avec respectivement 35% et 31%. La Communauté des communes concerne 9% des relations de coopération.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

X. Infrastructures marchandes

Marché

Tableau 9 : Nombre moyen de marché par type de collectivités et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Taux de réponse	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	5	8	5	95,1	100,0
Cascades	3	7	4	100,0	66,7
Centre	14	70	22	100,0	100,0
Centre-Est	3	8	4	91,7	83,3
Centre-Nord	5	9	6	88,0	100,0
Centre-Ouest	5	12	6	100,0	100,0
Centre-Sud	7	7	7	93,8	66,7
Est	5	6	6	72,7	80,0
Hauts-Bassins	3	22	5	93,3	100,0
Nord	4	5	4	100,0	100,0
Plateau Central	6	8	7	100,0	100,0
Sahel	3	4	3	100,0	100,0
Sud-Ouest	4	5	4	95,8	100,0
National	5	9	5	94,4	91,8

Tableau 10 : Proportion des marchés avec latrines par types de communes et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région
Boucle Du Mouhoun	14,9	19,1	15,4
Cascades	17,8	9,1	14,9
Centre	9,6	50,0	36,4
Centre-Est	19,7	28,2	22,7
Centre-Nord	15,0	7,4	13,6
Centre-Ouest	13,4	21,3	15,0
Centre-Sud	29,3	21,4	28,3
Est	12,6	20,8	14,4
Hauts-Bassins	13,4	17,9	16,6
Nord	38,0	28,6	36,4
Plateau Central	20,6	30,4	22,3
Sahel	32,3	40,0	33,8
Sud-Ouest	13,3	27,8	15,5
National	18,5	26,0	21,5

Points saillants

- Cinq (05) marchés en moyen par commune ;
- 18,5% des marchés des communes rurales et 26% de ceux des communes urbaines ont des latrines ;

Commentaire

En 2018, le nombre de marché par commune est en moyenne de 5 par commune au niveau national soit 9 au niveau des communes urbaines et 5 au niveau des communes rurales. La région du Sahel a le plus petit nombre de marchés par commune soit 3 pour ses communes rurales et 4 pour les urbaines. Le plus grand nombre de marché est observé dans la région du Centre avec 14 marchés en moyenne pour une commune rurale et 70 dans sa seule commune urbaine Ouagadougou.

La proportion des marchés avec latrine est comprise entre 9,6% et 38% dans les communes rurales et entre 7,4% et 50% dans les communes urbaines. Les régions du Nord et du Centre ont les proportions de marchés équipés de latrine les plus élevées (36,4%). A contrario, la région du Centre-Nord a la plus petite proportion de marché avec latrine (13,6%).

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Marché à bétail

Tableau 11 : Nombre de communes pour un marché à bétail par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Taux de réponse	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	2	2	2	97,6	100,0
Cascades	5	3	4	100,0	100,0
Centre	1	0	1	100,0	100,0
Centre-Est	2	1	2	91,7	83,3
Centre-Nord	2	1	1	92,0	100,0
Centre-Ouest	2	1	2	100,0	100,0
Centre-Sud	2	2	2	93,8	66,7
Est	1	1	1	72,7	80,0
Hauts-Bassins	29	1	8	96,7	100,0
Nord	2	1	2	100,0	100,0
Plateau Central	3	na	3	100,0	100,0
Sahel	1	1	1	95,5	100,0
Sud-Ouest	23	4	14	95,8	100,0
National	2	1	2	95,0	93,9

Tableau 12 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région
Boucle Du Mouhoun	31,6	100,0	43,5
Cascades	66,7	100,0	75,0
Centre	40,0	50,0	44,4
Centre-Est	30,8	60,0	38,9
Centre-Nord	66,7	25,0	57,9
Centre-Ouest	21,1	50,0	26,1
Centre-Sud	50,0	0,0	44,4
Est	57,1	71,4	60,0
Hauts-Bassins	0,0	100,0	75,0
Nord	53,3	0,0	42,1
Plateau Central	50,0	Na	50,0
Sahel	65,4	60,0	64,5
Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0
National	47,8	55,8	49,5

Points saillants

- 78% des marchés à bétails se trouvent dans les communes rurales.
- 2 communes pour un marché à bétail ;
- Plus d'un marché à bétail dans la commune urbaine du Centre ;

Commentaire

78% des marchés à bétail se trouvent dans les communes rurales en 2018. Le nombre de communes pour un marché à bétail est de deux pour les communes rurales et d'un pour les communes urbaines. Les régions des Hauts Bassins et du Sud-Ouest sont singulières. En effet, il y a respectivement 29 et 23 communes pour un marché à bétail pour les communes rurales de ces régions. Neuf (09) régions ont au moins deux communes pour un marché à bétail.

La proportion des marchés à bétail avec latrines par région et selon le type de communes varie de 0 à 66,7% au niveau des communes rurales et de 0 à 100% au niveau des communes urbaines. Au niveau national, 49,5% des marchés à bétail ont des latrines. Six régions sur les 13 ont un taux supérieur au taux national.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Boutiques de rue et abattoirs

Tableau 13 : Nombre moyen de boutique de rue par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Région	Répondants	
				Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	30	65	34	95,1	83,3
Cascades	28	41	30	100,0	100,0
Centre	27	409	82	100,0	100,0
Centre-Est	10	28	13	91,7	83,3
Centre-Nord	19	22	20	92,0	100,0
Centre-Ouest	21	109	30	100,0	100,0
Centre-Sud	23	43	26	93,8	66,7
Est	31	70	39	72,7	80,0
Hauts-Bassins	29	167	42	96,7	100,0
Nord	37	30	36	100,0	100,0
Plateau Central	16	17	16	100,0	100,0
Sahel	32	16	30	100,0	100,0
Sud-Ouest	13	58	20	95,8	100,0
National	25	63	30	95,0	91,8

Tableau 14 : Nombres d'abattoirs et abattoirs avec latrine par type de communes et par région

Région	Rurales		Urbaines		Ensemble région		Répondants	
	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Rurales	Urbaines
Boucle Du Mouhoun	0,3	30,0	0,8	80,0	0,3	46,7	100,0	100,0
Cascades	0,4	40,0	0,7	50,0	0,4	42,9	100,0	100,0
Centre	1,2	14,3	1,0	100,0	0,5	10,5	92,0	100,0
Centre-Est	0,4	25,0	1,0	80,0	0,5	46,2	100,0	100,0
Centre-Nord	0,2	100,0	1,0	33,3	0,3	71,4	100,0	83,3
Centre-Ouest	0,4	25,0	0,8	66,7	0,4	33,3	95,8	100,0
Centre-Sud	0,3	0,0	1,0	50,0	0,3	16,7	100,0	100,0
Est	0,6	33,3	0,5	100,0	0,5	45,5	96,7	100,0
Hauts-Bassins	0,1	0,0	1,0	33,3	0,1	9,1	97,6	100,0
Nord	0,3	22,2	1,0	25,0	0,4	23,1	100,0	100,0
Plateau Central	0,5	25,0	0,7	0,0	0,5	20,0	100,0	66,7
Sahel	0,3	16,7	1,0	100,0	0,4	50,0	72,7	80,0
Sud-Ouest	0,2	40,0	0,8	66,7	0,3	50,0	100,0	100,0
National	0,3	28,1	0,8	61,5	0,4	38,3	95,4	93,9

Points saillants :

- Le nombre moyen de boutiques de rue par commune est de 30 au niveau national dont 63 pour les communes urbaines et 25 pour les communes rurales ;
- Quatre abattoirs pour dix communes ;
- 38% des abattoirs équipés de latrines.

Commentaire

En 2018, il y a en moyenne 30 boutiques de rues par commune. Ce nombre moyen par région varie entre 10 à 37 au niveau des communes rurales de 16 à 409 dans les communes urbaines. Huit régions (61,2% des régions) ont une moyenne supérieure à la moyenne nationale.

En 2018, le nombre d'abattoirs par commune est de quatre (04) pour dix communes en moyenne au niveau national. Il est de huit (08) pour dix communes au niveau des communes urbaines et de trois (03) pour dix communes au niveau des communes rurales. Les régions du Centre, du Centre-Est, de l'Est et du Plateau-Central ont le plus grand nombre d'abattoirs par commune soit 05 pour dix communes. Par contre les Hauts-Bassins ont le plus faible nombre de d'abattoirs par communes (01 abattoirs pour dix communes).

38% des abattoirs au niveau national sont équipés de latrine en 2018. Cette proportion est de 61% au niveau des communes urbaines et de 28% au niveau des communes rurales. Le Centre-Nord a le meilleur taux d'équipement en latrines (71% de ses abattoirs) contre 9% dans les Hauts-Bassins.

Note méthodologique

Les aires abattages ne sont pas pris en compte.

Source statistique : Annuaire statistique 2018 de la décentralisation DGESS/MATDC.

Glossaire

Alphabétisé en langue nationale : individu qui sait lire et écrire dans une langue nationale uniquement.
Charges de personnel : dépenses constituées des dépenses de personnel, des frais de transport des administratifs à l'intérieur et à l'extérieur et des frais de missions du personnel.
Charges des élus locaux : indemnités, frais de mission et frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays dus aux élus locaux.
Collectivité Territoriale : subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière.
Commission foncière villageoise : structure villageoise de prévention des conflits en ce sens qu'elle permet à la délimitation des champs, au recensement des sites traditionnels et à l'élaboration des chartes foncières villageoises.
Communauté de communes et communauté de régions : La communauté de communes ou de régions est un établissement public de coopération intercommunale ou interrégionale regroupant plusieurs communes ou plusieurs régions sans enclave.
Conseil villageois de développement : structure de développement local par la participation organisée de l'ensemble des forces vives du village. Il est institué dans chaque village de la commune rurale ainsi que dans les villages rattachés à la commune urbaine un CVD.
Conseiller municipal : personne physique, élue conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Il fait partie du conseil municipal, dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune sans favoriser aucun intérêt particulier.
Coopération Décentralisée : ensemble de relations non gouvernementales qui unissent des collectivités, les communautés ou associations et comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat, etc.
Coopération transfrontalière : acte par lequel une ou plusieurs collectivités territoriales frontalières nationales et celles des pays limitrophes, de même niveau et sans enclave, instituent entre elles des relations de coopération sur des questions d'intérêts transfrontaliers. La coopération transfrontalière peut se faire au moyen d'organismes dotés ou non de la personnalité juridique.
Dépenses d'entretien courant : montant affecté par les collectivités territoriales à l'entretien de leurs biens mobiliers et immobiliers.
Dépenses d'investissement : montant destiné à la réalisation des projets identifiés dans le plan de développement de la collectivité territoriale.
Dotations de l'Etat : dotations globales de fonctionnement et d'équipement, participations de l'Etat, subventions sur les taxes, sur les produits pétroliers et les subventions sur salaires des agents des provinces ex-collectivités territoriales.
Dotations globales : ensemble de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE).

Entente : acte par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, des relations de coopération à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs, des ouvrages et des institutions d'utilité publique.
Epargne : économie réalisée par une collectivité sur ses recettes de fonctionnement. C'est une source interne de financement des investissements.
Jumelage : moyen par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération sans limite dans le temps en vue de la réalisation d'un idéal commun.
Niveau post primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe post primaire (de la 6e à la 3e ou niveaux équivalents).
Niveau primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus l'école primaire.
Niveau secondaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe du second cycle (de la seconde à la terminale ou de niveaux équivalents).
Niveau supérieur : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une école supérieure (université et institut).
Non alphabétisé : individu ne sachant ni lire ni écrire dans aucune langue.
Partenaires techniques et financiers : structures, associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou encore personnes ressources qui apportent un soutien technique, matériel et/ou financier.
Partenariat : forme de coopération qui lie les collectivités territoriales burkinabè ou leurs groupements avec les collectivités territoriales étrangères, les regroupements de collectivités territoriales nationales ou étrangers, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation de projets de développement local.
Produits fiscaux ou fiscalité partagée : ensemble des impôts, taxes, contributions directes, des impôts et taxes indirects. Pour les communes, ces recettes représentent les prélèvements obligatoires effectués sur les contribuables. Pour les régions/collectivités, ces produits représentent la part qui leur est reversée par l'ensemble des communes de leur ressort territorial.
Recettes ou ressources propres des collectivités territoriales : ressources mobilisées par les collectivités territoriales elles-mêmes. Elles sont constituées des impôts, des taxes, des ressources du patrimoine et des activités commerciales et d'autres ressources. Ces autres ressources comprennent les redevances et contributions diverses selon les textes en vigueur.
Région : la région du point de vue de la déconcentration constitue le premier niveau de la représentation de l'Etat. Le territoire de la région couvre une ou plusieurs provinces. Du point de vue de la décentralisation, la région constitue le premier niveau de collectivités territoriales. Son siège est le conseil régional.
Ressources financières des collectivités territoriales : ressources constituées de recettes propres, de dotations budgétaires de l'Etat et de toutes autres contributions (art 38, CGCT). En sus des appuis financiers de l'Etat, les collectivités territoriales bénéficient d'autres ressources financières composées de dons, legs et des emprunts. Egalement, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales de mobiliser d'importantes ressources financières.

Secteur primaire : ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources primaires (pêche, chasse, agriculture, élevage, etc.).
Subvention : aide financière directe ou indirecte allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.
Subventions reçues et participations (ONG, Projet, ...) : ressources financières accordées aux collectivités territoriales par les ONG, projets et programmes de développement partenaires.
Subventions d'investissement : ressources accordées unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisation.
Tableau de bord : outil de gestion qui présente la synthèse des activités et les résultats des organisations publiques et privées par processus à travers des indicateurs.
Transferts financiers liés aux compétences : sommes transférées aux collectivités territoriales par l'Etat et destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement en accompagnement des compétences transférées.

Document réalisé grâce à l'appui technique de l'expert en Statistique Administrative du Sous-programme Statistiques du Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS/SPS)
Monsieur **Athanase KAGAMBEGA**

Equipe de la DGESS chargée de l'élaboration du tableau de bord statistique		
Nom et prénom (s)	Fonction	Contacts
MOYENGA Adama	Directeur Général des Etudes et des Statistiques Sectorielles	Tel :76 79 98 17/70 35 60 47 Mail :adama_moyenga@yahoo.fr
RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	Directrice des Statistiques Sectorielles	Tel :76 44 04 70/60 11 65 79 Mail :madeleinenikiema@yahoo.fr
KEITA/SAWADOGO Maminata	Chef de Service de gestion et de diffusion des statistiques	Tel :71 93 84 65 Mail :mamisaw19@yahoo.com
KOUDA Danioudou	Chef de Service de la Collecte et de la production des Données	Tel :70 39 42 77/ 76 90 53 22 Mail :zinewend7@gmail.com
KABORE/MALO D. Virginie	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :70095219/79402669 Mail : virginiediamalo@gmail.com
BELEMKOABGA Olivier	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :71 04 28 50/78 69 42 79 Mail :belemk0000@gmail.com
GANSAORE Serge Pacôme	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :64 95 34 58/78 40 42 45 Mail :ganpacome@gmail.com
DAYAMBA Djadama Jules	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles	Tel :74 31 50 65/71 78 88 44 Mail :julesdayamba4@gmail.com